



Chères citoyennes, chers citoyens,

Soucieux de maintenir une bonne communication avec tous les habitants, le Conseil communal vous fait parvenir ce bulletin d'informations. Nous espérons qu'il vous sera utile et nous en profitons pour vous rappeler que vous avez la possibilité de nous contacter, à tout moment, si vous avez des questions ou des suggestions, et nous nous efforcerons d'y répondre.

Le personnel de l'administration, du service technique, ainsi que le Conseil communal, vous souhaitent un magnifique printemps et de Joyeuses Fêtes de Pâques.

Mars 2023

Le Conseil communal

Séance publique – réfection de la route du centre du village

Comme vous le savez probablement, la route au centre du village va être complètement refaite, et les travaux doivent commencer au début du mois de juin. Afin de présenter le projet global à l'ensemble de la population, le Conseil communal vous convie à une séance d'information :

Le jeudi 27 avril à 20h00 à la salle communale

Cette séance sera animée conjointement avec un représentant du Service des Ponts et Chaussées, ainsi qu'avec un ingénieur du Bureau VBI. Ce sera l'occasion d'aborder notamment :

- Le calendrier prévu ;
- Les aménagements souterrains ;
- Les aménagements de surface ;
- L'impact sur la vie villageoise pendant les périodes de chantier.

Vous aurez ainsi tout loisir de découvrir les plans et de poser des questions aux différents intervenants. Il s'agit d'un projet d'envergure qui entraînera forcément des désagréments pendant les travaux, mais qui doit permettre de disposer d'infrastructures modernes et durables qui sont un vrai plus pour les Engeois·es.

Le verre de l'amitié sera servi en fin de séance.

Séance publique – projet de fusion Laténa



Le projet de fusion entre les communes d'Enges, Hauterive, La Tène et Saint-Blaise se poursuit. Vous souhaitez tout savoir sur la future commune Laténa ? Nous vous invitons à venir à la séance publique qui aura lieu le **mercredi 3 mai 2023**, à 19h00, à l'Espace Perrier à Marin.

Entretemps, vous avez la possibilité de poser toutes vos questions, par l'intermédiaire du site internet de la fusion : www.fusion-baslac.ch ou par la boîte à questions installée au bureau communal.



Installations photovoltaïques

Plusieurs citoyen·nes nous ont signalé des problèmes quant à la reprise de leur courant produit par une installation de panneaux photovoltaïques. En effet, la ligne électrique qui relie chaque maison au réseau n'est pas toujours assez dimensionnée pour absorber l'électricité ainsi produite. Le gestionnaire du réseau engeois, le Groupe E, confirme cette information et assure qu'il travaille au renforcement progressif du réseau. Dans l'intervalle, nous vous rappelons qu'avant de procéder à une telle installation, il est de la responsabilité du propriétaire de contacter le Groupe E et de vérifier si la reprise du courant est possible, en procédant à une « Demande de raccordement technique ». Dans ce domaine, la commune ne dispose d'aucune marge de manœuvre.

Le Pass'jeune (Théâtre du Passage de Neuchâtel)

Depuis 2021, Les communes de La Tène, Hauterive, Saint-Blaise (membres du Syndicat intercommunal du Théâtre régional (SITRN) de Neuchâtel) et Enges, offrent le Pass'jeune à leurs habitants.

Ce Pass'jeune permet à toutes celles et ceux qui sont en apprentissage ou aux études de bénéficier d'un tarif unique de CHF 10.00 pour chaque spectacle de la saison en cours au Théâtre du Passage de Neuchâtel.

Pour l'obtenir, il suffit de se présenter à nos guichets avec une attestation (carte d'apprenti-e/d'étudiant-e), et le Pass'jeune vous sera ensuite envoyé directement dans votre boîte aux lettres par le Théâtre du Passage.

Local à containers

Nous vous prions de veiller à ne pas faire déborder inutilement les containers du local à poubelles au centre du village ou ceux à l'écopoint de la Groisière. Bien souvent, les containers du fond sont quasiment vides, alors faites quelques pas de plus 😊, un grand merci pour votre contribution !

Modification de l'horaire d'ouverture pendant la période du 3 au 21 avril 2023

L'administration communale sera ouverte selon l'horaire suivant :

Durant la semaine du 3 au 7 avril 2023

- ❖ **Le Mardi 4 avril :** de 14h00 à 17h45
- ❖ **Le Mercredi 5 avril :** de 08h00 à 11h00 (en lieu et place du jeudi)

Durant les vacances scolaires de Pâques, soit du 10 au 21 avril 2023

- ❖ **Le Mardi 11 avril :** de 13h15 à 16h30
- ❖ **Le Jeudi 13 avril :** de 08h30 à 12h00
- ❖ **Le Mardi 18 avril :** de 13h15 à 16h30
- ❖ **Le Jeudi 20 avril :** de 08h30 à 12h00



Nous profitons de vous rappeler que le vendredi 7 avril et le lundi 10 avril 2023 sont des jours fériés, durant lesquels notre administration sera entièrement fermée.



Noctambus et service de taxi Natelec

Enges fait partie du réseau du Noctambus, qui permet de rentrer en toute sécurité au village les vendredis et samedis soirs. Départ de la Place Pury à 1h30 et 4h15. Il vous suffit de vous annoncer auprès du chauffeur en lui mentionnant que vous vous rendez à Enges.

Prix de la course : CHF 7.00. Toutes les infos sont disponibles ici : www.neuchatelville.ch → sortir et découvrir → transports et déplacements → noctambus.

Des carnets de billets pour 6 courses sont en vente à notre guichet ainsi qu'au bureau commercial transN de la place Pury, au prix préférentiel de CHF 35.00. Cette offre vous permet d'économiser le prix d'une course.

Par ailleurs, la commune a un partenariat avec la société de taxi Natelec, et offre la possibilité d'appeler cette compagnie (032/ 751.44.22) à l'arrivée du dernier bus TransN à la boucle de St- Blaise, aux alentours de minuit et demi. Le prix de la course est de CHF 5.00.

Prochaines séances du Conseil général

- ❖ Séance extraordinaire : le jeudi 8 juin 2023 à 19h30
- ❖ Séance ordinaire : le jeudi 22 juin 2023 à 20h15

Pour rappel, ces séances sont accessibles au public et nous vous recommandons d'y assister régulièrement pour suivre les affaires et difficultés en cours.

En outre, nous vous conseillons de consulter hebdomadairement le BULCOM, afin de connaître les dates des sessions, les ordres du jour et les éventuelles modifications.

Service à domicile – déchets verts

Depuis le printemps 2022, vous avez la possibilité de faire appel à notre service de ramassage des déchets verts à votre domicile. Il s'agit d'une prestation supplémentaire, payante, qui vient compléter les différentes possibilités gratuites qui existent pour évacuer ce type de déchets.

Sur notre site internet : www.enges.ch → Administration → Services communaux → Déchets → Déchets verts, vous trouverez toutes les informations utiles. N'hésitez pas à contacter l'administration communale en cas de question.

Seaux à cendres – ECAP (rappel)

Nous vous informons également qu'il reste encore des seaux à cendres disponibles. Dès lors, chaque détenteur d'une installation de chauffage à bois (poêle ou fourneau à bois, cheminée de salon, etc.) intéressé, est invité à venir en récupérer un à l'administration communale.



Taille des haies

A l'approche des beaux jours, la végétation se réveille et pourrait, à terme, empiéter sur le domaine public ainsi que chez vos voisins. Afin d'anticiper ce genre de problématique, nous remercions les propriétaires de prendre les dispositions nécessaires le cas échéant.

Nous vous rappelons que selon l'article 38 du règlement de police :

« Les arbres et les haies plantés en bordure de la voie publique doivent être taillés par les propriétaires de façon à ne pas gêner la circulation, ni limiter la visibilité ou l'éclairage public. »

« La végétation doit se trouver au minimum à 0,5 m à l'intérieur des limites de la propriété et aucune branche d'arbre ne doit surplomber la voie publique à une hauteur inférieure à 4,5 m. »



Utilisation du Pavillon

Avec l'arrivée de la belle saison, l'utilisation du Pavillon au centre du village reprend peu à peu. Nous vous rappelons qu'il est essentiel de vous annoncer préalablement à l'administration communale ainsi que de nettoyer et ranger après votre passage, y compris le gril. Au vu de la localisation du pavillon, nous vous remercions de bien vouloir respecter le voisinage, notamment vis-à-vis du bruit.

De plus, cette année sera marquée par d'importants travaux au centre du village, qui compliqueront sans doute l'accès et le parcage au pavillon. Par conséquent, nous ne garantissons pas le stationnement aux véhicules.